



MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

22 rue de l'Hôtel de Ville
83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER
Tél. : 04.94.80.04.78 Fax : 04.94.80.01.05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt - quatre et le 29 mai à 18h45,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				CAVALLARO	Sylvie	X			
RUIZ	Arlette	X				THOUROUDE	Alain		X		
CHALLIER	Bruno		X		HUGOU E.	MURE	Line-Marie		X		BONESSO P.
LECLERC	Caroline	X				PAUTE	Sébastien			X	
CHAIX	Jacques	X				BONESSO	Paul	X			
FANGUIAIRE	Sandrine	X				JOURDAN	Éric	X			
GUEMENE	Françoise	X				GRATTAPAGLIA	Mireille	X			
SCHILLINGER	Martine	X				HOURS	Cyrille	X			
SZYMANSKI	Jean-Pierre	X				D'HEILLY	William	X			
POURRIERE	Denis		X		CHAIX J.			14	04	01	

Conseillers municipaux en exercice : 19

Présents : 14

Absents : 05

Dont :

Absents excusés ayant donné **procuration : 03**

Absents excusés sans procuration : 01

Autres absents : 01

Délibération n° 2024-05-29-11

Objet : Confirmation de prise en charge par la Commune des frais liés à l'échange multilatéral Vian - Bouchoucha - Castillon - Commune de Saint Julien

Monsieur le maire présente à l'assemblée que sur demande de l'office notariale en charge de l'échange multilatéral Vian - Bouchoucha - Castillon - Commune de Saint Julien, il est nécessaire de confirmer de manière plus explicite l'accord de la Commune de prendre à sa charge les frais occasionnés par cet échange.

Il est rappelé que ce dossier a déjà fait l'objet d'une décision positive du Conseil Municipal (délibération n° 2017-11-08-06 du 08 novembre 2017)

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

APPROUVE la prise en charge par la Commune de l'ensemble des frais inhérents à la réalisation de la procédure d'échange multilatéral Vian - Bouchoucha - Castillon - Commune de Saint Julien

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en

œuvre de la présente délibération

LE VOTE EST :

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire,

Le Maire,

E. HUGOU

